



Préavis de départ pour un CDD

Par **hjfive**, le **01/09/2010** à **15:26**

Bonjour,

Je suis contractuel dans la fonction publique sur la base d'attaché territorial. Je suis cadre dans une Mairie.

J'ai eu un 1er CDD de 9 mois, puis un 2nd CDD de 13 mois. Au cours de ce dernier, j'ai indiqué que je ne renouvellerais pas mon contrat une 3ème fois. Cependant, pour faciliter les choses dans mon service, j'ai accepté le fait que je signerai un petit contrat de 2 mois afin de faire la liaison avec ma remplaçante, déjà connue.

Sauf que : mon 2nd contrat s'est terminé hier. Aujourd'hui, on me propose la petite prolongation de moins de 2 mois (du 1er septembre au 24 octobre), mais la Mairie veut insérer dans le contrat que j'ai 1 mois de préavis de départ, même en cas de CDI (j'ai en effet indiqué que j'allais à un entretien la semaine prochaine, pour une prise de poste rapide (entre 1 semaine et 10 jours, soit pour mi-septembre environ).
Est-ce possible ?

On m'a dit que comme cela faisait 23 mois que j'étais dans la Mairie, mon préavis était de 1 mois, et même presque 2.
Seulement, mon préavis de départ découle-t-il de mes 3 contrats ajoutés, ou est-ce qu'il n'est à calculé que par rapport à ce dernier contrat de 8 semaines ?
Parce que si je ne suis pas en mesure de pouvoir prendre ce CDI pour mi-septembre, il y a de fortes chances pour que je n'ai pas le poste...
Et signer un contrat de 8 semaines pour avoir un préavis de 4 semaines....

Merci pour vos réponses